



LES VOYAGES
La Libre

ITALIE

**Frioul, mémoire des siècles & éclat
des Arts**

La Libre Art

Du 1er au 7 octobre 2026


Preference

FRIOUL, MÉMOIRE DES SIÈCLES & ÉCLAT DES ARTS

Aux confins de l'Autriche et de la Slovénie, entre mer et montagne, la région du Frioul-Vénétie Julienne offre une fascinante diversité culturelle. Trieste mêle charme slave et élégance habsbourgeoise, avec ses places bordées de palais néoclassiques, tandis qu'Udine conserve ses atours vénitiens, sublimés par les fresques tourbillonnantes de Tiepolo dans son archevêché. À quelques pas de là, l'École de mosaïque du Frioul perpétue un savoir-faire unique, où artisans et apprentis façonnent patiemment des œuvres scintillantes.

Plus à l'est, Cividale del Friuli raconte l'héritage des Lombards, avec son Tempietto d'une délicatesse rare et son pont du Diable suspendu au-dessus du Natisone. Vers l'ouest, Aquilée, ancienne colonie romaine classée UNESCO, séduit par sa basilique aux mosaïques paléochrétiennes et ses vestiges archéologiques uniques.

Tandis que sur la côte, Grado, « l'île du soleil », séduit par ses ruelles paisibles et ses basiliques paléochrétiennes.

Entre nature préservée, villes d'art et douceur de vivre, cette région méconnue réserve à ses visiteurs des découvertes inoubliables.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VISITES

Un voyage combinant culture et découverte du savoir-faire local

La visite du château Miramare

La découverte d'Udine et les chefs-d'œuvre de Tiepolo

Visite de l'École de Mosaïque du Frioul

VOLS

Les vols directs avec Brussels Airlines

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement et la guidance de Karin Debbaut

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 28 février 2026 (- 150 €)

LOGEMENT

Des hôtels de tout confort et de charme



CARTOGRAPHIE



VOTRE CONFERENCE

KARIN DEBBAUT HISTORIENNE DE L'ART - GUIDE CONFERENCE

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, sa carrière débute en 1987 à l'occasion du festival Europalia Autriche en tant que guide-conférencière. Ensuite, passionnée par l'Italie, elle vit à Rome et Venise. Depuis 1988, elle y guide et encadre des voyages culturels afin de partager son enthousiasme avec les amateurs d'Art et de Dolce Vita.



Elle assure également des visites guidées au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles, au Musée d'Ixelles, aux Musées Horta et Van Buuren, ainsi qu'en de nombreuses expositions temporaires au Palais des Beaux Arts. Et offre aussi sa collaboration en tant que conférencière à plusieurs institutions culturelles, telle que l'Université des Aînés.

Depuis quelques années maintenant, lors de chaque Biennale (d'Art ou d'Architecture), Karin guide des groupes sur les pas des artistes contemporains les plus renommés.

VOTRE PROGRAMME

JEUDI 1 OCTOBRE

BRUXELLES  VENISE - PASSARIANO - UDINE

En fin de matinée, envol direct avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

En début d'après-midi, arrivée à Venise et accueil.

Transfert vers Udine avec un arrêt à **Passariano incarnant le charme discret de la campagne frioulane.**

Visite de la **Villa Manin**.

Cette majestueuse villa, ancienne résidence du dernier doge de Venise, est l'un des plus beaux exemples d'architecture vénitienne du XVIII^e siècle. Avec sa façade imposante, ses salons somptueusement décorés et son parc élégant, elle incarne le raffinement vénitien et l'art de vivre aristocratique. Un lieu emblématique où histoire, art et élégance se rencontrent au cœur du Frioul.

Continuation vers Udine.

Installation, dîner et nuit à l'**Astoria Hotel Italia 4*** (3 nuits).





VENDREDI 2 OCTOBRE

UDINE

Petit déjeuner à l'hôtel et départ à pied pour une journée à la découverte d'**Udine**.

Siège des patriarches d'Aquileia, puis sous la domination de Venise, Udine présente d'élégantes loggias, des palais gothiques et Renaissance décorant des places gracieuses bordées d'arcades.

La balade guidée sera l'occasion de découvrir le cœur d'Udine à travers ses élégantes places et ses ruelles pleines de charme. L'histoire et l'architecture se révèlent au gré de la promenade pour rejoindre le **Castello** offrant une belle vue sur les paysages vallonnés.

Déjeuner libre.

Visite de la **Cathédrale (Duomo) d'Udine**, le principal édifice religieux de la ville.

Construite au XIV^e siècle dans un style gothique, elle a été transformée au fil du temps, adoptant une façade baroque imposante. Son intérieur somptueux abrite des fresques de Giambattista Tiepolo, notamment dans la chapelle du Saint-Sacrement, ainsi que des œuvres remarquables de Pellegrino da San Daniele.

Le Duomo est également rattaché au **Musée diocésain et Galerie du Tiepolo**, installé dans l'ancien Palais Patriarcal, l'un des trésors artistiques de la ville.

Le musée est surtout célèbre pour ses fresques réalisées par Giambattista Tiepolo, l'un des plus grands maîtres du XVIII^e siècle. Ses peintures baroques, pleines de mouvement et de lumière, ornent les plafonds du palais et illustrent des scènes bibliques d'une grande expressivité. Ce lieu unique offre ainsi un voyage fascinant à travers l'art sacré et l'héritage culturel d'Udine.

Retour vers votre hôtel.

Dîner et nuitée.

SAMEDI 3 OCTOBRE

UDINE - SAN DANIELE DEL FRIULI - SPILIMBERGO - UDINE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **San Daniele del Friuli**. Entre gastronomie, culture et paysages enchantés, San Daniele incarne parfaitement l'authenticité du Frioul.

Visite de l'église de Sant'Antonio.

L'église Sant'Antonio Abate, située à San Daniele del Friuli, remonte au XIV^e siècle. Elle se distingue par sa façade en pierre d'Istrie, ornée d'une rosace ajourée et de statues de saints. L'édifice présente une nef unique qui conserve trois cycles de fresques médiévales et renaissantes : deux du XIV^e siècle, attribués à l'école de Vitale da Bologna, et un troisième signé Pellegrino da San Daniele. Réputée pour la richesse de son décor pictural, cette église est souvent surnommée la « Chapelle Sixtine du Frioul ».

Visite d'une fabrique de jambon suivie d'un déjeuner-dégustation.

San Daniele del Friuli est bien connue pour son jambon cru AOP, considéré comme l'un des meilleurs d'Italie grâce à un savoir-faire ancestral et un microclimat unique.

Transfert vers **Spilimbergo**, la cité des mosaïques.

Nichée sur les rives du Tagliamento, cette charmante cité médiévale, classée parmi les plus beaux villages d'Italie, dévoile un patrimoine architectural remarquable témoignant de son passé glorieux.

Visite de la célèbre Ecole de Mosaïque du Frioul.

Fondée en 1922, cette prestigieuse école forme les meilleurs artisans mosaïstes au monde. Reconnue internationalement, elle perpétue un savoir-faire millénaire hérité de la tradition romaine et byzantine, tout en intégrant des techniques modernes. Les étudiants, venus du monde entier, y apprennent à créer des œuvres d'une grande finesse, allant de la restauration de mosaïques antiques à des créations contemporaines.

Ensuite, visite de la cathédrale **Santa Maria Maggiore** qui abrite de magnifiques fresques.

Chef-d'œuvre du XIII^e siècle, cette cathédrale mêle avec harmonie styles roman et gothique. Adossée aux anciens remparts de la ville, elle séduit par ses rosaces délicates et son atmosphère empreinte d'histoire et de raffinement médiéval.

Retour vers votre hôtel.

Dîner et nuitée.





DIMANCHE 4 OCTOBRE

UDINE - CIVIDALE DEL FRIULI - TRIESTE

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.

Départ pour **Cividale del Friuli**, véritable joyau d'art et d'histoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cividale del Friuli, fondée par Jules César, ancienne capitale lombarde, séduit par son Temple Lombard, chef-d'œuvre médiéval, et son légendaire Pont du Diable qui relie les rives du Natisone dans un décor pittoresque

Le **monastère de Santa Maria in Valle**, de l'époque lombarde, abrite le célèbre Tempietto Longobardo, datant du VIIIe s., chef-d'œuvre d'art sacré où se mêlent spiritualité et raffinement antique.

À quelques pas, le mythique **Pont du Diable** enjambe les eaux émeraude du Natisone, offrant l'un des panoramas les plus saisissants de la ville. La **Piazza Paolo Diacono**, cœur historique et intellectuel de Cividale, prolonge cette immersion dans une cité où histoire, art et élégance dialoguent harmonieusement.

Visite du **musée archéologique**, qui dévoile les trésors lombards et romains de Cividale.

Installé dans l'élégant Palazzo dei Provveditori Veneti, il retrace avec finesse l'histoire de la cité, de l'époque romaine à la civilisation lombarde. Ses collections remarquables (bijoux, sculptures et objets funéraires) illustrent le rôle majeur de Cividale comme centre politique et artistique du haut Moyen Âge, dans un cadre muséal à la fois noble et intimiste.

Déjeuner libre.

Ensuite, visite du **musée chrétien Le Musée chrétien** où sont conservés un ensemble exceptionnel d'art sacré, reflet de la profonde spiritualité qui a façonné la ville au fil des siècles. Manuscrits, sculptures et œuvres liturgiques dialoguent avec les vestiges monumentaux du complexe épiscopal, offrant une lecture raffinée de l'histoire chrétienne et artistique du Frioul.

Route vers Trieste.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Starhotel Savoia Excelsior Palace 4*** (3 nuits).

LUNDI 5 OCTOBRE

TRIESTE

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée sera consacrée à la visite de **Trieste**.

Carrefour historique entre l'Italie, l'Autriche et la Slovénie, Trieste fut un port stratégique de l'Empire austro-hongrois, influençant son architecture élégante et son atmosphère cosmopolite. Ville de culture et de littérature, elle inspira des écrivains comme James Joyce et Italo Svevo. Ses cafés historiques, son théâtre romain et son imposant château de Miramare témoignent de son riche passé. Elle incarne aujourd'hui un fascinant mélange d'influences latines, slaves et germaniques.

La journée débute avec un **tour panoramique de la ville** en autocar, traversant le **Borgo Teresiano** et longeant le **Grand Canal** pour arriver sur la **colline de San Giusto**, le cœur historique de la ville, avec une vue imprenable sur la ville.

A ses côtés, la **Cathédrale San Giusto** mêle vestiges romains et mosaïques byzantines. Véritable symbole de Trieste, elle témoigne de son passé multiculturel et de son importance religieuse.

Edifiée au XIVe siècle, elle fusionne deux anciennes basiliques paléochrétiennes pour créer un chef-d'œuvre architectural unique. Son imposante façade en pierre abrite de superbes mosaïques byzantines, rappelant l'influence vénitienne et orientale sur la région. À l'intérieur, des fresques médiévales et des vestiges romains illustrent la richesse historique du site.

Continuation vers la partie moderne de la ville. La balade guidée permettra de découvrir les sites les plus importants de la ville tels que le **Quartier juif**, la **Piazza della Borsa**, **Piazza del Teatro** ainsi que la **Piazza Unità d'Italia**, considérée comme une des plus belles places d'Italie.

Déjeuner libre.

Visite du **Château Miramare** et promenade dans le parc.

Le château de Miramare, surplombant le golfe de Trieste, fut construit entre 1856 et 1860 pour l'archiduc Maximilien d'Autriche, futur empereur du Mexique, et son épouse la princesse Charlotte de Belgique.

Ce palais de style éclectique, mêlant influences gothiques, médiévales et Renaissance, est entouré d'un somptueux parc botanique. Son intérieur raffiné, resté intact, offre un voyage dans l'opulence impériale du XIXe siècle. Emblème romantique et paradis sur l'Adriatique que Maximilien quittera à jamais pour un destin mexicain qui s'avèrera tragique.

Retour à votre hôtel, dîner et nuit.





MARDI 6 OCTOBRE

TRIESTE - AQUILEIA - GRADO - TRIESTE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Aquileia**, une colonie romaine fondée en 181 av. J.-C.

Ancienne cité romaine et berceau du christianisme en Europe du Nord, Aquilée dévoile un patrimoine archéologique d'une richesse exceptionnelle. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, la ville séduit par son atmosphère paisible, entre vestiges antiques, art sacré et élégance intemporelle.

Visite de la **Basilique patriarcale d'Aquilée**.

Haut lieu de la chrétienté antique, elle abrite l'un des plus vastes ensembles de mosaïques paléochrétiennes d'Occident. Datant du IV^e siècle, ces sols aux motifs symboliques et bibliques offrent un témoignage exceptionnel de l'art et de la spiritualité des premiers chrétiens.

Continuation et visite du **Musée archéologique national d'Aquilée**.

Installé dans une villa vénitienne, ce musée expose des mosaïques paléochrétiennes, sculptures romaines et objets précieux qui racontent la grandeur d'Aquileia, ancienne capitale de l'Empire romain en Adriatique.

Déjeuner libre.

Transfert et promenade guidée à **Grado**, surnommée "l'île d'or de l'Adriatique", cette magnifique ville située entre mer et lagune, que l'empereur François-Joseph avait désignée comme station thermale de l'empire.

Passage par l'ancien **castrum tardif romain, les champs et les ruelles, avant de rejoindre la digue**.

Retour à votre hôtel, dîner et nuit.

MERCREDI 7 OCTOBRE

TRIESTE – VENISE BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Transfert vers l'aéroport de Venise. Déjeuner libre à l'aéroport.

Envol à destination de Bruxelles, à bord de la compagnie Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles Zaventem dans le courant de l'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

ASTORIA HOTEL ITALIA 4* - UDINE

NOMBRE DE NUITEES : 3

L'Astoria Hotel Italia se situe dans le centre de la vieille ville d'Udine, à proximité de ses attractions touristiques et de ses rues commerçantes.

Assurant un service d'exception, cet hôtel élégant vous propose de spacieuses chambres bien décorées.



STARHOTEL SAVOIA EXCELSIOR PALACE 4* - TRIESTE

NOMBRE DE NUITEES : 3

Situé dans le centre-ville de Trieste, l'hôtel occupe un bâtiment historique à l'architecture typique du XIXe siècle et propose des chambres élégantes dotées d'une salle de bains en marbre offrant une vue sur la baie de Trieste. Le hall comporte d'imposantes colonnes de marbre italien et est orné de miroirs.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une **carte d'identité en cours de validité**. Pour les autres nationalités, veuillez consulter les ambassades.

Les visites des sites et des centres historiques se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 28/02	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.595 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/03	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.745 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	690 €

CE PRIX COMPREND

- ✓ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie aérienne Brussels Airlines
- ✓ Les taxes d'aéroport (à ce jour : ± 279,02 € sous réserve de modifications par la cie aérienne)
- ✓ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés (ou similaire - normes locales)
- ✓ Les transferts et les transports en autocar climatisé
- ✓ Le circuit en demi-pension incluant un forfait boisson - ¼ vin, ½ eau.
- ✓ Le déjeuner-dégustation dans une fabrique de jambon San Daniele
- ✓ Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✓ Les audio-guides
- ✓ Les services de guides locaux parlant français (lors de certaines visites)
- ✓ L'accompagnement de votre guide-conférencière Karin Debbaut de Bruxelles à Bruxelles
- ✓ La prime du Fonds de Garantie
- ✓ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✓ Les déjeuners
- ✓ Les boissons non incluses dans le forfait, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✓ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 19-12-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: FRIOUL MEMOIRE DES SIECLES & ECLATS DES ARTS LA LIBRE ART - DU 1ER AU 7 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 28/02 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.595 €

A PARTIR DU 01/03 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.745 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 690 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

FRIOUL MEMOIRE DES SIECLES & ECLATS DES ARTS

LA LIBRE ART - DU 1ER AU 7 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **1er septembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : FRIOUL - D.4012

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOL ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

ANNULATION DE VOYAGE

BAGAGES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédent la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.